RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SARL A.M.L
SARL au capital de 50.000 euros
Siège social : 62 rue d'Auron 18000 BOURGES
RCS de Bourges n° 822 858 593
(ci-après dénommée « *la Société* »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2024

La Soussignée :

Madame Anaïs GIL, née à [redacted] le [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à BOURGES (18000), 62 rue d'Auron,

Agissant en qualité d'associée unique de la Société à responsabilité limitée A.M.L. au capital de 100.000 euros, dont le siège social est sis 62 rue d'Auron 18000 BOURGES, immatriculée au RCS de Bourges sous le numéro 822 858 593 (ci-après dénommée « *l'Associé unique* »),

A pris les décisions suivantes portant sur :

1. Constatation de la démission de Monsieur Adrien LEFRANC de ses fonctions de Gérant de la Société ;
2. Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

PREMIERE DECISION
Prise d'acte de la démission de Monsieur Adrien LEFRANC de ses fonctions de Gérant

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la démission, à effet immédiat, de Monsieur Adrien LEFRANC de ses fonctions de Gérant de la Société, notifiée ce jour par lettre remise en main propre, prend acte de cette démission.

L'Associé Unique donne quitus entier et définitif à Monsieur Adrien LEFRANC de l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DECISION
Délégation de pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Fait par signature électronique,



Madame Anaïs GIL
Associé unique de la SARL A.M.L.